

ANNEXE 6



Circulaire académique Lutte contre le décrochage et pour la persévérence scolaire 2016-2017

Missions et activités Référent Décrochage Scolaire Académie de Toulouse

Attaché au GPDS de l'établissement et sous couvert du chef d'établissement, le Référent Décrochage Scolaire est une personne ressource reconnue pour son implication au sein de la communauté éducative.

La lutte contre le décrochage scolaire répond à un double impératif :

- Prévenir en amont les risques de décrochage en favorisant la persévérence scolaire chez tous les jeunes ;
- Intervenir chaque fois qu'une réponse personnalisée est nécessaire pour développer et maintenir l'accrochage scolaire.

Les activités du référent décrochage scolaire participent à l'atteinte de ces impératifs en se situant au cœur du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS). Le référent décrochage scolaire mobilise, coordonne et co-anime le GPDS aux côtés du chef d'établissement. Il exerce sa fonction sous l'autorité de ce dernier et en étroite relation avec l'ensemble de la communauté éducative. Le GPDS constitue l'instance de concertation, de construction et d'évaluation des réponses apportées aux problématiques rencontrées par les jeunes.

LES ACTIVITES :

- **REPERER les jeunes en voie de décrochage :**

Le Référent identifie les jeunes en voie de décrochage suite au repérage mené par l'équipe éducative et en particulier du professeur principal et du Conseiller Principal d'Éducation (CPE) pour évaluer les situations qui seront présentées en GPDS et pour accompagner les élèves toujours en lien avec les équipes éducatives.

Pour cela, le référent décrochage scolaire mobilise des membres de l'équipe éducative, notamment le professeur principal, en vue d'établir un premier diagnostic de la situation du jeune et préparer ainsi le travail du GPDS. Dans cette perspective, il peut apporter un conseil sur les personnels à mobiliser au sein de l'établissement pour l'organisation d'un entretien approfondi auprès des jeunes signalés. Le référent pourra éventuellement mener des entretiens ou co-entretiens si nécessaire **ou solliciter le coordonnateur de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)**.

- **SUIVRE le bon déroulement des réponses apportées au jeune**

Le référent décrochage joue le rôle d'interface entre les participants du GPDS et les autres acteurs internes à l'établissement (alliances éducatives internes).

Il vérifie le bon déroulement de l'accompagnement envisagé en proposant au GPDS des bilans d'étape pour chaque jeune afin d'adapter cet accompagnement si nécessaire.

Pour répondre aux problématiques rencontrées, le référent décrochage peut faire appel, en concertation avec le chef d'établissement, au coordonnateur MLDS pour développer des alliances éducatives externes, notamment avec le milieu associatif.

A l'initiative du référent décrochage, le coordonnateur de la MLDS, un partenaire de l'école ou tout autre partenaire (association, PJJ, club de prévention, ...) pourront être invités au GPDS pour co-construire une

réponse.

Le référent décrochage scolaire veille à ce que l'assentiment des familles soit systématiquement recueilli et que ces dernières soient impliquées tout au long du processus d'accompagnement de leur enfant en tant que membre de la communauté éducative.

- **FACILITER le droit au retour en formation initiale (Lycée)**

Après s'être éventuellement rapproché du coordonnateur de la MLDS de son bassin, le référent décrochage scolaire permettra au GPDS de définir les conditions les plus favorables à l'accueil des jeunes souhaitant faire exercer leur droit au retour en formation initiale. Le référent prépare l'intégration du jeune dans le groupe classe avec l'équipe pédagogique. Il peut faciliter la désignation d'un élève-tuteur de la classe.

Le référent décrochage scolaire pourra participer aux réunions thématiques du réseau FOQUALE dès lors qu'il est concerné et en particulier à celles qui concernent le suivi de ces jeunes.

- **ÉVALUER les propositions**

Les actions proposées par le GPDS feront l'objet d'une évaluation soumise au chef d'établissement. Cette évaluation mettra en exergue les leviers et les freins afin d'en améliorer la mise en œuvre.

COMPETENCES :

Connaissance des enjeux et symptômes du décrochage scolaire

Connaissance des modalités d'organisation de la prise en charge des élèves décrocheurs au sein de l'établissement et du réseau FOQUALE

Capacité à assurer le lien entre les équipes pédagogiques et éducatives

FORMATION :

Afin d'accompagner ce déploiement, une formation est organisée sur 3 ans dans le cadre du plan Académique de formation (PAF).

En 2015-2016, 80 référents ont été formés et ont reçu :

Des apports généraux :

- Meilleure connaissance du décrochage dans son contexte éducatif et institutionnel
- Meilleure connaissance des outils pour le repérage et la gestion
- Meilleure capacité à établir un diagnostic local
- Meilleure connaissance des ressources disponibles en terme de réseau dans et hors l'école

Des apports transversaux :

- Etre une ressource pour les équipes de l'établissement
- Accompagner les projets locaux

Conditions d'exercice

Ses missions sont reconnues par l'attribution d'une IMP conformément à circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015